NOUVELLE REVUE
THÉOLOGIQUE

80 Nº 8 1958

L'origine et le sens primitif du mot «laïc»

Ignace DE LA POTTERIE (s.j.)

p. 840 - 853

https://www.nrt.be/fr/articles/l-origine-et-le-sens-primitif-du-mot-laic-1979

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

L'origine et le sens primitif du mot « laïc »

Depuis quelques années se dessine un très fort mouvement pour redonner au laïcat toute sa signification dans l'Eglise. On parle de « l'heure des laïcs », et les théologiens s'appliquent à élaborer toute une « théologie du laïcat ». Un des points essentiels de cette théologie doit être de définir au départ le sens précis du mot « laïc ». Plusieurs auteurs s'y sont employés [1]. On s'étonne toutefois qu'aucune étude n'ait encore paru qui examine de façon approfondie la dérivation du mot et son sens primitif. Amusement de spécialistes, dira-t-on peut-être. Aucunement. Car la doctrine du laïcat qui s'esquisse un peu partout est rattachée par plusieurs auteurs au sens de base du mot « laïc ». Or un bref tour d'horizon révèle que, sur le sens fondamental du terme et, partant, sur sa portée théologique, on trouve pas mal d'affirmations gratuites ou qui du moins reposent sur une équivoque.

On semble croire assez généralement que le terme λαϊκός, au début de l'ère chrétienne, n'était pas en usage dans le monde païen; certains signalent en passant qu'il se trouve dans les traductions grecques de la Bible, faites par des Juifs du second siècle (Aquila, Symmaque et Théodotion), mais sans y attacher d'importance; le premier texte auquel on s'arrête d'ordinaire est celui de Clément de Rome. Aussi déclare-t-on que « laïc » est un terme ecclésiastique.

La plupart du temps aussi, puisqu'il faut bien constater que le mot λαϊκός n'est pas biblique, on cherche à compenser cette lacune en faisant remarquer que « laïc » est dérivé du substantif λαός, peuple, qui, lui, est fréquent dans l'Ecriture et y désigne d'ordinaire le

---

1. Voici les études que nous avons utilisées : F. X. Arnold, *Bleibt der Laie ein Stiefkind der Kirche?*, dans *Hochland*, 46 (1954), p. 401-412; 524-533; id., *Kirche und Laientum*, dans *Theol. Quartalschr.*, 134 (1954), p. 263-289; S. H. Box, *The Principles of the Canon Law*, Oxford, 1949; Y. Congar, O.P., *Qu'est-ce qu'un laïc?*, dans *Suppl. Vie Spir.*, 15 (nov. 1950), p. 363-392; id., *Jalons pour une théologie du laïcat* (Unam Sanctam, 23), Paris, 1953; E. Magnin, *L'Eglise enseignée. La discipline du clergé et des fidèles* (Bibl. cath. des sc. rel.), Paris, 1928; K. McNamara, *Aspects of the Layman's Role in the Mystical Body*, dans *Ir. Theol. Quart.*, 25 (1958), p. 124-143; G. Philips, *Le rôle du laïcat dans l'Eglise* (Cah. de l'act. relig.), Casterman, 1954; id., *La vocation apostolique du laïc*, dans *Rev. eccl. de Liège*, nov. 1957, p. 321-340; R. P. Spiazzi, O.P., *La missione dei laici*, Ediz. di Presenza, ²1952; A. Šuštar, *Der Laie in der Kirche*, dans *Fragen der Theologie Heute*, (éd. J. Feiner, etc.), Einsiedeln, 1957, p. 519-548; S. Tromp, S.J., *De laicorum apostolatus fundamento, indole, formis*, Roma, 1956 (pro manuscr.); G. W. Williams, *The Role of the Layman in the Ancient Church*, dans *The Ecumenical Review*, 10 (1958), p. 225-248. — On trouvera un bon bulletin bibliographique sur la question dans R. Tucci, S.J., ***Recenti pubblicazioni sui « laici » nella Chiesa***, dans *Civ. Catt.*, 1958/II, p. 178-190.

peuple de Dieu en opposition aux nations païennes ; et on donne automatiquement à l'adjectif λαϊκός tout le contenu théologique du substantif λαός employé en ce sens ; étymologiquement, un « laïc » serait donc un membre du « laos », le peuple consacré à Dieu. Ainsi le P. Y. Congar écrit : « Notre mot « laïc » se rattache donc à un mot qui dans le langage juif, puis chrétien, désignait proprement le peuple consacré par opposition aux peuples profanes : nuance qui a été présente aux esprits, là du moins où l'on s'exprimait en grec, pendant les quatre premiers siècles ou même davantage [2] ». Dans ce cas, le mot aurait primitivement été synonyme de sacré, et il faudrait admettre que « le laïcat, rien que par son nom, s'avère porteur d'une vocation ». Si dans la suite, « laïc » est devenu presque synonyme de profane, ce serait par une déformation et un retournement complet du sens primitif.

Malheureusement, une telle présentation des choses repose sur une double confusion. Tout d'abord, on semble supposer que notre adjectif a été formé dans les milieux chrétiens primitifs ou dans le judaïsme contemporain, alors qu'il est attesté dès le troisième siècle avant notre ère dans les papyrus hellénistiques ; en outre, on rattache toujours λαϊκός au substantif λαός pris dans son sens général, qui, pour les chrétiens, est celui de « peuple de Dieu » (considéré dans son ensemble). Mais ce substantif, dans la Bible aussi bien que dans les textes profanes, a également un sens *spécial* : le « peuple » inférieur, en tant que se distinguant de ses chefs. C'est de cet usage restreint qu'a été formé l'adjectif λαϊκός, dès avant l'ère chrétienne. Le seul but de ces pages est de prouver ceci par les textes, afin d'aider à clarifier une notion qui est si importante dans les développements actuels de l'ecclésiologie.

La formation du mot λαϊκός

Le suffixe -ικός ne fait son apparition qu'à la fin du 5e siècle avant Jésus Christ. P. Chantraine, qui l'a étudié longuement [3], décrit ainsi sa fonction : « les adjectifs en -ικός exprimaient proprement une appartenance à un groupe » (p. 105) ; plus loin, il précise : « (une) appartenance à une catégorie, de façon spécifique » (p. 121). Ces adjectifs présentent donc nettement « une valeur catégorisante » (*ib.*) ; « exprimant l'appartenance, le suffixe s'est prêté à jouer un rôle classificateur » (p. 116). Bornons-nous à un exemple : ἀστεῖος, dérivé de ἄστυ (ville), signifie : cultivé, élégant, fin, ce qui peut se dire aussi bien pour les gens de la ville que pour ceux de la campa-

2. *Jalons pour une théologie du laïcat*, p. 19.
3. P. Chantraine, *Etudes sur le vocabulaire grec*, Paris, 1956, 3e partie : « Le suffixe grec -ικός » (p. 97-171).

gne; ἀστικός par contre a un sens spécialisé : urbain, citadin, par opposition à rural.

L'intérêt de ces constatations pour le cas présent est évident : elles nous invitent déjà à penser que λαϊκός s'appliquera à quelqu'un qui appartient au λαός mais si ce substantif a un sens spécifique — et nous verrons que c'est le cas — le suffixe -ικός donnera probablement à l'adjectif ce sens spécialisé, et indiquera, à l'intérieur du peuple, une catégorie opposée à une autre. C'est ce que nous constaterons dans les textes.

Les papyrus et les inscriptions.

Dès le début de la littérature grecque, le substantif λαός désigne non seulement le peuple en général mais aussi la masse de la population en opposition à ses chefs [4]. Dans les papyrus d'Egypte, il revient régulièrement pour indiquer la population de la glèbe, la masse des paysans, appelée aujourd'hui « fellahs » [5], par exemple dans ce papyrus du troisième siècle avant Jésus Christ : « la population paysanne (ὁ λαός) vient en ville pour faire cuire ses citrouilles [6] ». Dans le contexte *cultuel* du service des temples ou des mystères, le mot λαός désigne parfois les « laïcs », les gens qui viennent assister aux cérémonies du culte [7].

Quant à l'adjectif λαϊκός, il n'est nulle part attesté dans les textes littéraires. On le trouve uniquement dans les papyrus, pour indiquer ce qui concerne le λαός, au sens spécialisé que nous venons de dire [8]. Le texte le plus ancien où le mot apparaît est un papyrus

4. Voir l'article λαός dans Kittel, *Theol. Wört. zum N.T.*, IV, p. 29-39. Pour Homère, ce sens restreint y est ainsi décrit : « die *untergegebene Bevölkerung* gegenüber dem Herrscher » (p. 30) ; comp. p. 31, l. 29-35.

5. C'est la définition donnée par F. Preisigke, dans ses dictionnaires des papyrus au mot λαός : « die eingeborenen Ägypter (heute Fellahs)... Sie bilden die breite Massa des kleinen Landvolkes », *Fachwörter der öffentlichen Verwaltungsdienstes Ägyptens in den griechischen Papyrusurkunden*, Göttingen, 1915, p. 116 ; « der eingeborene, den tieferen Volksschichten angehörige Ägypter (im Gegenstand zu den herrschenden und höher stehenden Kreisen) », *Wört. der griech. Papyrusurkunden*, II, col. 6.

6. *Papiri Greci e Latini* (Pubbl. della Società Italiana), 380, 5, (cité dans Preisigke, *Wört.*, II, 6) : ὁ λαὸς (Bauernvolk) ἐν τῇ πόλει τὰς κολυκύνθας ὀπτῶσιν. Citons un texte très éclairant de l'inscription de Rosette, de Ptolémée V (début du 2e siècle av. J.C.) : ὅ τε λαὸς καὶ οἱ ἄλλοι πάντες (ligne 12), cfr C. et T. Müller, *Fragm. hist. graec.*, Paris, Didot, 1853, p. (1)-(42). Cette expression y est ainsi commentée par Letronne, p. (16)-(17) : « ...opposition remarquable. Je crois que ὁ λαός désigne *le peuple*, les classes des *laboureurs* et d'*artisans*, et οἱ ἄλλοι πάντες tout ce qui n'était pas le peuple, tels que les *militaires*, les *employés* et les *prêtres* ».

7. Voir les exemples dans Kittel, *Th. W.*, IV, p. 31, l. 33-37 et n. 7.

8. F. Preisigke, *Wört.*, II, col. 2, définit ainsi λαϊκός dans les papyrus : « den ägyptischen Zivilisten betreffend (in Gegenstand zum königlichen Beamten, Lehensträger, Staatspächter, usw) ».

de Lille (3e siècle avant Jésus Christ), qui à cet endroit est malheureusement fragmentaire; dans une sorte de liste de dénombrement, on lit les mots λαϊκὰ τεθραμμένα, que l'éditeur lui-même avoue ne pas comprendre [9]. Mais on peut en saisir le sens, grâce à un papyrus de Strasbourg (120 avant Jésus Christ), où la même expression revient [10]. Un fonctionnaire de l'Etat écrit à un subalterne qu'il s'agit d'accélérer le transport du blé vers les embarcadères du Nil; à cette fin il lui donne l'ordre suivant : « mets dès maintenant à la disposition des fourrageurs toutes les bêtes de somme *de la population* de ton district : πάντα τὰ ἐν τοῖς κατά σε τόποις λαϊκὰ [τεθραμμένα] » « Laïc » signifie ici : ce qui appartient à *la population des campagnes,* distinguée de l'administration officielle [11]. Signalons enfin une formule qui a pris un caractère technique à l'époque romaine : λαϊκὴ σύνταξις, et qui désigne la « capitation », la taxe par tête, que doivent payer tous les membres de la population à l'administration civile [12].

De ces différents textes résulte que, dans les papyrus, λαός a un sens spécifique et restreint; la même remarque s'applique à l'adjectif λαϊκός : pour reprendre l'expression de P. Chantraine, le mot a une valeur classificatoire, catégorisante; il ne sert donc pas à désigner le peuple considéré comme un tout, comme un groupe ethnique opposé à un autre, mais plutôt, à l'intérieur de ce groupe, la masse des habitants, la population, en tant qu'elle se distingue de ceux qui l'administrent.

Les traductions grecques de la Bible.

Ces textes-ci surtout sont intéressants pour nous, car ils constituent très vraisemblablement la préparation immédiate de l'usage chrétien, étant donné que λαϊκός y est toujours utilisé dans un contexte religieux. Dans les *LXX,* si λαός désigne le plus souvent le peuple d'Israël considéré dans son ensemble par opposition aux nations païennes (ἔθνη), il est appliqué aussi à la masse du peuple, par opposition à ses chefs, surtout aux prêtres ou à tous ceux qui

---

9. P. Jouguet, *Papyrus grecs de Lille,* Paris, 1928, I, 10, l. 4 et 7.
10. F. Preisigke, *Griech. Papyrus zu Strassburg,* 93, 4.
11. Comparer l'expression λαϊκὴ βοήθεια dans *B.G.U.* (= Äg. Urk. aus den Museen zu Berlin. Griech. Urk., I-VIII, 1895-1933), 1053, 11, de l'an 13 av. J.C. Cette formule désigne la charge du βοηθός, fonctionnaire qui devait protéger la population.
12. On trouve plusieurs fois cette expression dans les papyrus de Tebtunis de la collection des *Michigan Papyri* : vol. II (*P. Tebt.,* I), 121, recto, II, 8, 2 et III, 3, 2; vol. V (= *P. Tebt.,* II), 241, 31 et 35; 355, 6. Elle est synonyme de λαογραφία, qui est beaucoup plus fréquent, et qui désigne la taxe à payer pour l'inscription dans les registres de l'état civil. Voir J. A. S. Evans, *The Poll-tax in Egypt,* dans *Aegyptus,* 37 (1957), p. 259-265.

exercent une fonction religieuse (prophètes, lévites). Au Sinaï, Yahvé donne cet ordre à Moïse : « Que les prêtres et le peuple (οἱ ἱερεῖς καὶ ὁ λαός) se gardent de rompre les barrières » (*Ex.*, XIX, 24). Après la menace de Jérémie contre le Temple, il est dit : « Prêtres, prophètes et peuple (οἱ ἱερεῖς καὶ οἱ ψευδοπροφῆται καὶ πᾶς ὁ λαός) entendirent Jérémie prononcer ces paroles dans le Temple de Yahvé » (*Jér.*, XXVI, 7) [13].

C'est de cet usage spécial de λαός dans le cadre du culte que vient l'emploi de λαϊκός dans la tradition juive et chrétienne. Mais le mot ne se trouve pas dans les *LXX*. Il est d'autant plus significatif que les traducteurs juifs du second siècle, Aquila, Symmaque et Théodotion, non contents de ce qu'ils trouvaient ici dans la Bible grecque, aient éprouvé le besoin d'introduire le terme hellénistique λαϊκός dans leurs traductions et aient même forgé un terme entièrement nouveau, λαϊκόω, comme nous le montrerons plus loin.

L'adjectif λαϊκός ne se rencontre qu'à trois endroits de la Bible dans ces traductions grecques tardives [14] : en *I Sam.*, XXI, 5 (et 6) chez les trois traducteurs, Aquila, vers 120-140, Symmaque et Théodotion, à la fin du second siècle; en *Ez.*, XLVIII, 15 chez le second et le troisième; en *Ez.*, XXII, 16 enfin chez Symmaque seul. Commençons par le texte de *I Sam.*, XXI, 5-6. Il s'agit de l'épisode bien connu où David arrive au sanctuaire de Nob et demande cinq pains au prêtre Achimélech. Celui-ci répond au fugitif : « Je n'ai pas sous la main de pain *ordinaire*, il n'y a que du pain *consacré* ». Le mot hébreu traduit ici par « ordinaire » est *ḥol*, profane; la traduction des *LXX* était correcte : ἄρτοι βέβηλοι, des pains profanes, c'est-à-dire qui peuvent servir à l'usage commun. Les traducteurs postérieurs y substituèrent pourtant λαϊκός (laïc); mais l'idée reste la même : il s'agit de pains non réservés au culte, que tout le monde peut donc utiliser [15]. Au verset suivant, le mot revient encore dans le texte de Symmaque. Nous sommes toujours dans le contexte du culte : le prêtre veut bien donner à David et à ses hommes du pain consacré, à condition qu'ils soient rituellement purs (littéralement : « saints »), c'est-à-dire n'aient pas eu de rapports avec les femmes. David le rassure : ils sont en état de pureté, quoique le voyage qu'ils font en ce moment ne soit qu'un « voyage profane » (*LXX* : ὁδὸς βέβηλος). La traduction de Symmaque porte ici : ὁδὸς λαϊκή ; de même les *Quaestiones in I Reg.* du Pseudo-Jérôme : « via haec laica est » (*P.L.*, 23, 1342, C). Ce « voyage laïque » est donc une expédition où la loi

13. Autres exemples : *Néh.*, VII, 73; *Is.*, XXIV, 2; *Jér.*, XXIII, 34; XXVI, 11; XXIX, 1; XXXVI, 9.

14. Les fragments qui en subsistent ont été publiés par F. Field, *Origenis Hexaplorum quae supersunt...*, 2 vol., Oxford, 1875.

15. Voir l'explication d'Origène citée dans Field, I, 525, n. 7.

de sainteté, la règle rituelle de la continence, n'était pas de rigueur. Dans tout ce passage le contraste est toujours le même : c'est à « saint » ou « consacré » (ἅγιος au sens rituel) qu'est opposé « profane » ou « laïc ».

Les deux autres textes appartiennent au livre d'Ezéchiel (XXII, 26; XLVIII, 15). Il faut se rappeler que ce prophète était prêtre, que sa théologie était surtout centrée sur la loi de sainteté, le culte du Temple et la liturgie. Dans la ville sainte de l'avenir, les prêtres rempliront dignement leur office dans le Temple (XLIV, 15-31); en particulier, dit Yahvé au prophète, « ils apprendront à mon peuple à distinguer le sacré du profane (*LXX* : ἀνὰ μέσον ἁγίου καὶ βεβήλου) et leur feront connaître la différence entre le pur et l'impur » (XLIV, 23). Les mêmes expressions se trouvaient déjà en XXII, 26, mais sous forme de réquisitoire contre le sacerdoce, qui jusqu'à présent avait négligé ses obligations. Ici l'opposition entre « sacré » et « profane » des *LXX* est devenue dans Symmaque l'opposition entre « sacré » et « laïc »; mais le sens est le même.

Dans la description des derniers chapitres sur la ville de l'avenir, cette séparation du sacré et du profane est fort appuyée. Notre passage (XLVIII, 15) appartient à cette série de visions symboliques qui montrent la restauration future de la Palestine, le partage du pays entre les tribus et le nouveau Temple. Au centre du pays, entre les territoires de Juda et de Benjamin, se trouvera le domaine sacré réservé à Yahvé; il comprendra trois bandes parallèles d'est en ouest : au milieu, la part des prêtres avec le Temple; au nord, la part des lévites; au sud, celle de la maison d'Israël (XLV, 1-6; XLVIII, 9-22). L'enceinte du Temple aura pour fonction de « séparer le sacré du profane » (XLII, 20). Il faut avoir cette doctrine typiquement sacerdotale présente à l'esprit pour bien comprendre notre verset. Il décrit, dans la réserve, la part qui revient à la ville et qui est nettement distincte de celle des prêtres et des lévites : « Quant aux cinq mille coudées qui restent en largeur sur les vingt-cinq mille, ce sera un territoire *profane* (*ḥol*) pour la ville, pour ses habitants et pour les paturâges » (*Ez.*, XLVIII, 15). Dans les *LXX*, le mot *ḥol* a été traduit ici (comme en XLII, 20, cité plus haut) par προτείχισμα, le territoire qui s'étend devant le mur (du temple); Aquila a préféré la traduction littérale : βέβηλος (profane), mais Symmaque et Théodotion ont remplacé celle-ci par le terme λαϊκός : « un territoire laïc ». On voit donc ce que le mot signifiait pour ces deux traducteurs : il désignait la partie de la réserve située en dehors de l'enceinte sacrée et à laquelle *tout le monde* (le λαός, « le peuple », au sens restreint) avait accès [16].

16. Il est intéressant de constater que ces différents termes, par leur sens étymologique et fondamental, expriment pratiquement tous la même chose : l'hébreu *ḥol* (à rapprocher de l'arabe *ḥalla*, il est permis) signifie : ce que chacun

On constate par conséquent que, aussi bien en *I Sam.*, XXI, 5-6 qu'en *Ez.*, XXII, 26 et XLVIII, 15, λαϊκός est toujours utilisé dans un contexte cultuel : « laïc » s'oppose à « sacré » (*qōdeš*, ἅγιος) et caractérise ce qui pouvait être employé par tout le monde pour des usages profanes [17] ; remarquons également que le terme n'est pas en-

---

peut employer, là où tout le monde peut venir, bref, ce qui n'est pas réservé; le grec βέβηλος des *LXX* (rac. βα-, cfr βαίνω) = où l'on peut *marcher*, dont *l'accès* n'est pas interdit, de là, profane; le latin « profanus » = quod pro fano est, ce qui est en dehors de l'enceinte sacrée; la même idée était exprimée dans la version des *LXX* par le mot προτείχισμα (comp. la vieille latine : *antemurale*), si l'on songe qu'il s'agissait du mur du temple (cfr XLII, 20); le nouveau mot λαϊκός enfin = ce qui concerne le « peuple », dans l'occurrence la masse de la population qui n'est pas affectée au service du culte. Tous ces termes expriment la même idée : ils désignent une chose qui n'appartient pas au domaine réservé du sacré.

On peut encore se demander ce qui a porté les traducteurs postérieurs à introduire le mot hellénistique λαϊκός aux endroits que nous avons examinés. En *Ez.*, XLVIII, 15, ils ont probablement jugé que le mot προτείχισμα des *LXX* n'indiquait par lui-même qu'un espace matériel; il fallait, pour rendre l'hébreu *ḥol*, un terme plus précis indiquant la fonction de cet espace du point de vue cultuel, sa relation à l'enceinte du Temple; d'où βέβηλος d'Aquila, λαϊκός de Symmaque et de Théodotion. Mais βέβηλος lui-même, comme traduction de *ḥol*, semble avoir été évité par les deux derniers traducteurs (pour autant qu'on peut juger par le peu qui nous reste). Le motif ne serait-il pas la résonance nouvelle que βέβηλος avait prise dans le judaïsme tardif? Dans les *LXX*, ce mot, traduction normale de *ḥol*, désignait les choses profanes, non consacrées, à l'intérieur du peuple juif (voir *Lev.*, X, 10; *I Sam.*, XXI, 4, 5; *Ez.*, XXII, 26; XLIV, 23); mais dans le IIe et le IIIe livres des Maccabées, il prend un sens nettement péjoratif et est utilisé pour caractériser les *impies*, surtout les païens qui profanent les objets sacrés (*II Macc.*, V, 16; *III Macc.*, II, 2, 14; IV, 16; VII, 15; voir déjà *Ez.*, XXI, 25, 30). Pour dire d'une chose qu'elle était — non pas profanée, souillée — mais simplement profane, c'est-à-dire non sacrée, un autre mot devenait souhaitable. Remarquons que chez Philon et dans le Nouveau Testament également, βέβηλος est toujours pris en ce sens péjoratif. Le mot λαϊκός le remplaçait donc avantageusement.

17. Par là on comprend quel sens il faut donner au verbe rarissime λαϊκόω, qui à notre connaissance n'est attesté dans aucun texte d'aucune époque sinon tout juste chez nos traducteurs du second siècle, à trois endroits, *Dt.*, XX, 6; XXVIII, 30; *Ez.*, VII, 22 (et dans quelques manuscrits des *LXX* pour *Ruth*, I, 12). Les deux passages du Deutéronome se réfèrent à une prescription cultuelle du Lévitique (XIX, 23-25) : celui qui plantait une vigne devait pendant trois ans considérer ses fruits comme impurs, la quatrième année, il devait les consacrer à Yahvé et, la cinquième seulement, il pouvait commencer à les cueillir pour lui-même. Le premier des deux textes dit : « Qui a planté une vigne et n'en a pas encore cueilli les premiers fruits? » Le verbe *ḥalal*, que ces derniers mots traduisent, signifie le plus souvent « souiller, profaner », mais ici et en *Dt.*, XXVIII, 30, son sens est moins fort : « commencer à traiter comme commune (ou profane) » une chose qui auparavant était réservée à Dieu. Les *LXX* (καὶ οὐκ εὐφράνθη ἐξ αὐτοῦ) ne rendaient pas cette nuance. Mais les trois autres traducteurs (et Aquila seul pour *Dt.*, XXVIII, 30) l'ont parfaitement exprimée par un verbe nouveau : (καὶ οὐκ) ἐλαΐκωσεν (αὐτόν). De même encore saint Jérôme dans la Vulgate : « Quis est homo qui plantavit vineam et necdum *fecit eam esse communem* et de qua vesci om-

core employé pour des personnes, comme dans l'usage chrétien postérieur, mais seulement pour des *choses* inanimées (des pains, un voyage, un territoire). Il faut concéder à l'opinion courante que le mot n'aurait pu être choisi pour caractériser les païens, les non-juifs : il désigne toujours des réalités qui font partie du peuple de Dieu; mais ce que le mot « laïc » désignait formellement, ce n'était pas cette appartenance elle-même, mais le fait qu'à l'intérieur du peuple c'était là les choses non consacrées à Dieu.

Les plus anciens textes chrétiens.

Commençons par souligner un détail qui étonne : λαϊκός est un mot très rare dans l'Eglise primitive avant le 3e siècle. Pour les textes grecs, le compte est vite fait : un unique passage de Clément de Rome, trois de Clément d'Alexandrie et un d'Origène [18]. On ne trouvera pas notre terme ailleurs dans les Pères Apostoliques, pas davantage chez les Apologètes ou chez Irénée. C'est dire qu'il ne devait pas exprimer par lui-même une notion théologique tellement centrale.

Plus d'un indice fait penser que ce mot a été emprunté directement au judaïsme hellénistique : le premier auteur qui l'emploie, Clément de Rome, était probablement de descendance juive; on retrouve l'expression dans les Pseudo-Clémentines, œuvre principale du judéo-christianisme hétérodoxe; et le contexte dans lequel Clément de Rome s'en sert, dans son épître aux Corinthiens, a trait au culte de l'ancien Temple, exactement comme chez les traducteurs juifs du second siècle.

Voici ce texte de Clément. Les « laïcs » y sont opposés à ceux qui s'occupent du culte : « Au grand-prêtre, aux prêtres et aux lévites des fonctions particulières ont été conférées; aux prêtres, on a marqué des places spéciales; aux lévites incombent des services propres; les laïques (λαϊκὸς ἄνθρωπος) sont liés par des préceptes familiers aux laïques » (XL, 6). L'aspect qui frappe immédiatement, c'est la distinction si nette entre prêtres, lévites et laïcs. C'est ce que nous avions déjà constaté pour *Ez.*, XLVIII, 15, dans les traductions de Symmaque et de Théodotion : la description du territoire réservé à Yahvé

nibus liceat? » Cette traduction — ou plutôt cette paraphrase — exprime très bien la nuance du verbe λαϊκόω (qui fut probablement forgé par Aquila) : non pas « profaner » mais « faire entrer dans l'usage commun ce qui auparavant était consacré à Dieu ». (On serait tenté de dire « réduire à l'état laïc », si l'expression n'était pas réservée à un cas très spécial en droit canon). En *Ez.*, VII, 22 par contre, on ne voit guère de différence entre λαϊκώσουσιν d'Aquila et βεβηλώσουσιν des Septante; Aquila a peut-être choisi ici cette traduction par simple souci littéraire d'éviter la répétition du même mot, puisque βεβηλώσουσιν se trouvait déjà à la fin du verset précédent.

18. Ajoutons le texte de l'épître de Clément à Jacques, V, 5, dans les Pseudo-Clémentines.

dans la Palestine idéale distinguait trois sections : celle des prêtres, avec le Temple au milieu ; au nord, celle des lévites ; au sud, le terrain « laïque », destiné à la ville et à ses habitants. La différence avec le texte de Clément, c'est que dans cette description d'Ezéchiel comme dans tous les textes non chrétiens (aussi bien juifs que païens) cités jusqu'ici, λαϊκός était employé pour des choses ; Clément l'applique maintenant aux personnes (ὁ λαϊκός ἄνθρωπος) et cet usage deviendra prépondérant dans l'Eglise.

Chez Clément d'Alexandrie, la transposition du contexte juif au contexte proprement chrétien est accomplie, mais on garde la même division ternaire : à la série « prêtres, lévites, laïcs » que nous avons rencontrée jusqu'ici succède maintenant cette autre : « prêtres, diacres, laïcs », qui reviendra couramment dans la suite. Clément écrit : « Il (saint Paul) admet le mariage d'un homme à une seule femme, soit pour le prêtre, soit pour le diacre, soit pour le laïc [19] ». Un autre passage des *Stromates* laisse de nouveau voir que le terme « laïc » venait du vocabulaire juif. Dans la description qu'il donne du Temple de Jérusalem pour en dégager la signification allégorique, il distingue l'endroit où pénétrait seul le grand prêtre (le Saint des Saints), celui qui était réservé aux prêtres (le Saint), et le parvis accessible à tous les Hébreux ; le Saint était séparé du parvis par un rideau (κάλυμμα, cfr *Ex.*, XXVII, 16). Jouant sur les mots, Clément indique ainsi la destination de ce rideau dans le culte : τὸ μὲν οὖν κάλυμμα κώλυμα λαϊκῆς ἀπιστίας[20], où les derniers mots sont à prendre métonymiquement au sens de λαὸς ἄπιστος : « le rideau tenait à distance le peuple infidèle (litt. : l'infidélité laïque) ». Cet exemple montre avec toute la clarté désirable combien « laïc » est utilisé pour désigner le peuple en tant que distinct des prêtres chargés du culte et même séparé d'eux ; ici, le contexte donne au terme une nuance franchement péjorative [21].

Dans l'unique texte d'Origène où se rencontre λαϊκός [22], ce mot est opposé à *clerc, prêtre,* et *diacre.* Le mot κλῆρος est nouveau dans

19. *Strom.*, III, 12, 90, 1 (*G.C.S.*, *Klemens*, II, 237, 21 ; *P.G.*, 8, 1189, C).
20. *Strom.*, V, 6, 33, 3 (*G.C.S.*, *ib.*, 347, 33 ; *P.G.*, 9, 57, A).
21. Nuance qui est encore plus forte dans *Paedag.*, III, 10, 83, 2 (*G.C.S.*, I, 213, 16) : λαγνεία κέκληται τὸ λαϊκὸν καὶ δημῶδες καὶ (τὸ) ἄναγνον (le texte de Migne, *P.G.*, 8, 508, B, au lieu de λαϊκόν, porte λαγνικόν) ; « laïc » signifie ici : « ce qui est caractéristique du peuple, vulgaire, grossier », et sert à expliquer la λαγνεία, le libertinage. Il est difficile de ne pas voir dans cette conception ésotérique et aristocratique d'opposition au λαός (le peuple, au sens péjoratif) une influence de l'éducation grecque de Clément.
22. *In Jerem.*, hom. XI, 3 (*G.C.S.*, *Orig.*, III, 80, 19 et 81, 6 ; *P.G.*, 13, 369, C-D).

ce contexte ; mais à part cela, nous restons bien dans la ligne de l'interprétation qu'avait amorcée Clément de Rome, et que nous avons retrouvée chez Clément d'Alexandrie. On peut dire que ce vocabulaire deviendrait véritablement traditionnel [23].

Examinons maintenant les plus anciens textes latins. Allait-on, dans l'Eglise occidentale, adopter directement le mot « laïc » venu du grec, ou ferait-on un effort pour le traduire par un mot authentiquement latin ? Un texte des plus intéressants à ce propos est la très ancienne version latine de l'Epître de Clément de Rome : on y assiste pour ainsi dire à l'essai de transposition de notre mot du milieu grec en milieu latin. Découverte par Dom G. Morin au grand séminaire de Namur et publiée par lui en 1894 [24], cette version est probablement le texte latin chrétien le plus archaïque que nous possédons actuellement : il date du second siècle, peut-être même de la première moitié de ce siècle [25]. Notre passage, ὁ λαϊκὸς ἄνθρωπος τοῖς λαϊκοῖς προστάγμασιν δέδεται, 40, 6, y reçoit une traduction significative : « *Plebeius* homo *laicis* praeceptis datus est [26] ». Nous avons ici la première attestation du mot *laicus* dans le latin chrétien. Mais, comme on l'aura remarqué, des deux mentions de λαϊκός dans le grec, seule la seconde est rendue par *laicus* : *laicis praeceptis* pour τοῖς λαϊκοῖς προστάγμασιν, mais *plebeius homo* pour ὁ λαϊκὸς ἄνθρωπος ; le mot d'emprunt « laicus » n'est donc utilisé que pour la *chose* inanimée (*praeceptis*), non pour *homo*. Or nous avons tout juste constaté plus haut que tel était l'usage dans tous les textes non chrétiens ; la différence de traduction dans les deux cas est donc un signe d'archaïsme [27]. Comment le traducteur comprenait-il *plebeius homo* ? Le

23. Voir par exemple Eusèbe, *Hist. Eccl.*, V, 28, 12 ; VI, 19, 17 ; XLIII, 6, 10, 13 ; Pseudo-Clémentines, *Hom.*, *Ep. Clem.*, 5, 5 : ici, les laïcs sont caractérisés comme les « discentes » ou encore comme ceux qui s'appliquent aux affaires de la vie courante (ἐν ταῖς βιωτικαῖς χρείαις), tandis que l'évêque *Vig. christ.*, 3 (1949), p. 67-106 ; 163-183 (cfr p. 86-92).

24 *Anecdota Maredsolana*, II, Maredsous, 1894.

25. Chr. Mohrmann, *Les origines de la latinité chrétienne à Rome*, dans *Vig christ.*, 3 (1949), p. 67-106 ; 163-183 (cfr p. 86-92).

26. Le manuscrit portait « plebs eius » qui ne donne pas de sens ; Dom Morin corrige en *plebeius*. Quant aux mots *datus est*, ils supposent la lecture δέδοται, attestée par certains manuscrits (au lieu de δέδεται).

27. Chr. Mohrmann (*art. cit.*, p. 102) y voit plutôt un purisme : choix du mot authentiquement latin (*plebeius*) à côté du mot d'emprunt *laicus*. Mais alors, pourquoi *laicus* a-t-il quand même été conservé deux mots plus loin ? Le traducteur a vu une différence entre les deux emplois de λαϊκός dans le grec. D'après Mlle Mohrmann elle-même, il a été très sensible aux différentes nuances de son texte. Il nous semble plus probable que ce traducteur, encore habitué à voir λαϊκός uniquement utilisé pour des choses, devait trouver bizarre la formule de Clément ὁ λαϊκός ἄνθρωπος ; il a préféré la traduire par un mot bien latin. Il semble donc que le mot « laïc », pour désigner une catégorie d'*hommes* dans l'Eglise — clairement attesté à partir de Tertullien — n'était pas encore usuel dans le latin chrétien des débuts.

Père Congar interprète : « celui qui est de la *plebs*, c'est-à-dire de la communauté chrétienne... *Plebs* a ce sens constamment chez Tertullien et S. Cyprien, et bien après eux encore [28] ». Sans doute. Mais il est employé bien plus souvent encore au sens restreint : « les fidèles, le peuple (opposé au clergé), les laïcs [29] ». On semble donc commettre la même confusion que celle que nous avons décelée plus haut pour le grec. Quant à l'adjectif *plebeius* lui-même, qui est utilisé ici, il n'est jamais attesté au sens général pour désigner un « membre de la communauté chrétienne ». Chez les Romains, il servait à indiquer ceux qui n'appartenaient pas au patriciat. Dans la langue chrétienne, on le trouve uniquement au sens de « laïc » par opposition à « prêtre », par exemple dans la *Vita Cypriani*, où le martyre des catéchumènes et des simples fidèles (« *plebeiis* et *catecumenis* martyrium consecutis ») est mis en contraste avec celui de l'évêque Cyprien (« Cypriani tanti *sacerdotis* et tanti martyris passio ») (n. 1) ; ou encore, quand il est dit de Cyprien : « presbyterium vel sacerdotium statim accepit... multa sunt quae iam *plebeius*, multa quae iam *presbyter* fecerit » (n. 3) [30]. Assez vite, à côté de *plebeius* qui continua pourtant à désigner les laïcs jusqu'au moyen âge [31], on introduisit le mot d'emprunt *laicus*, qui deviendrait le terme ordinaire. Il serait désormais utilisé presque uniquement pour désigner des personnes, et, par le fait même, serait considéré surtout comme substantif. L'ancienne traduction de λαϊκὸς ἄνθρωπος par *plebeius homo* est donc fort intéressante, puisqu'elle nous montre comment « laïc » était compris dans les milieux romains du second siècle.

A partir de Tertullien, le sens du mot *laicus* semble fixé. Chez les montanistes, dit-il « alius hodie episcopus, cras alius ; hodie diaconus, qui cras lector ; nam et laicis sacerdotalia munera iniungunt » (*De Praescr.*, 41, 8 ; *Corp. chr.*, I, 222). Passé lui-même au montanisme, il écrira : « Vani erimus, si putaverimus, quod sacerdotibus non liceat laicis licere. Nonne et laici sacerdotes sumus ? » (*De exh. cast.*, 7, 2-3 ; *ib.*, II, 1024) [32]. Chez saint Cyprien reparaît la même opposition : « clero et plebi » (*Ep.* 45, 2 ; *C.S.E.L.*, II, 602, 1) ; il parle ainsi de

28. *Jalons pour une théologie du laïcat*, p. 20, n. 4. Il s'appuie sur l'article de Chr. Mohrmann cité n. 25. Nous devons au P. Congar la référence à cet article.

29. Cfr A. Blaise, *Dict. lat.-fr. des auteurs chrétiens*, Strasbourg, 1954, p. 629, qui donne de nombreux exemples.

30. Ed. Hartel (*C.S.E.L.*, III, p. XC, l. 12-13 ; p. XCIII, l. 19-20). Voir encore Rufin, *Orig., hom. in Num.*, II, 1 (*P.G.*, 12, 590, D).

31. Voir Ducange, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, VI, 363, qui, pour *plebeius* (et son synonyme *plebeges*) cite comme exemples des textes conciliaires de 817 et 908. Il définit *plebeius* : « laicus, nullum in clero ordinem adeptus ».

32. Voir encore, pour la première période, *De Bapt.*, 17, 2 (*Corp. chr.* I, 291bis) ; pour la période montaniste : *De Fuga*, 11, 1 (*ib.*, II, 1148) ; *De Monog.*, 11, 4 (*ib.*, II, 1244).

l'apostasie d'un évêque : « Evaristum de *episcopo* iam *laicum* remansisse, cathedrae et plebis extorrem et de ecclesia Christi exulem » (*Ep.*, 52, 1 ; *C.S.E.L.*, II, 616, 15) [33]. Comme on voit, c'est la même distinction qu'on retrouve partout : « laïc » désigne un chrétien qui n'est ni évêque, ni prêtre, ni diacre, bref, qui n'appartient pas au clergé.

Nous avons réservé pour la fin un texte de saint Jérôme dans la Vulgate (*I Reg.*, XXI, 4), où le mot *laicus* semble avoir un sens spécial : les dictionnaires, qui signalent ce sens, n'apportent que cet unique passage comme exemple [34]. Il ne faudrait pas en conclure que Jérôme ait un vocabulaire particulier : ailleurs il utilise le terme exactement dans le même sens que les auteurs du troisième siècle que nous avons examinés [35]. Mais la Vulgate était du latin de traduction. On y lit à l'endroit indiqué (c'est la réponse d'Achimélech à David au sanctuaire de Nob, cfr *supra*) :« non habeo *laicos panes* ad manum, sed tantum panem sanctum ». L'expression des *LXX*, ἄρτοι βέβηλοι était rendue correctement dans la vieille latine par *panes profani*. Pourquoi donc Jérôme a-t-il changé cette tournure en *laicos panes* [36] ? La réponse ne peut laisser de doute : il a repris simplement le mot λαϊκός à la traduction d'Aquila. On sait que pour faire sa Vulgate, Jérôme s'est beaucoup inspiré des traducteurs juifs du second siècle, très spécialement d'Aquila ; or, pour les fragments qui nous restent, *I Reg.* XXI, 4 est précisément le seul passage où ce traducteur juif ait utilisé l'adjectif λαϊκός. En le lui empruntant, Jérôme redonnait donc au mot une nuance différente de celle qui était courante aux 3e et 4e siècles : en milieu chrétien, le terme s'appliquait le plus souvent à une catégorie de *personnes* dans l'Eglise ; en *I Reg.*, XXI, 4 de la Vulgate, il désignait encore une *chose*, des pains. C'est un archaïsme. Mais c'est de cet usage du judaïsme hellénistique — dont la traduction latine de Jérôme a gardé ce précieux vestige — que l'usage proprement chrétien du mot « laïc » tire son origine.

*
* *

C'est une opinion largement répandue que dans l'Eglise ancienne les « laïcs » désignaient « les membres du laos, du peuple de Dieu »,

33. Voir également *Ep.* 67, 6 (*C.S.E.L.*, II, 740, 17).
34. Forcellini, *Totius latinitatis lexicon*, III, 682 : « ad populum pertinens, communis, vulgaris » ; A. Blaise, *Dict. lat.-fr. des auteurs chrét.*, 484 : « commun, pour le peuple, non consacré : *panis l.* ; *I Reg.* XXIV, 4 ». Remarquons que ce texte est le seul passage de toute la Vulgate où se présente le mot *laicus*.
35. Par exemple *Dial. contra Lucif.*, 4 (*P.L.*, 23, 157, D-158 B).
36. A première vue, la chose peut sembler étonnante, puisqu'ailleurs le mot *hol* de l'hébreu est rendu plusieurs fois dans la traduction de Jérôme par profanus (*Lév.*, X, 10 ; *Ez.*, XXII, 26 ; XLVIII, 15) ; ailleurs, il préfère pollutus (*I Reg.*, XXI, 5 ; *Ez.*, XLIV, 23).

comme l'exprimait encore dernièrement Dom Gregory Dix [37]. Il ajoutait que le mot λαϊκός avait gardé ce sens jusqu'au 4e siècle, mais que vers 450, il en était presqu'arrivé à signifier *profane* par opposition à sacré [38].

Les textes que nous avons étudiés ne disent rien de pareil. Plusieurs auteurs insistent sur le fait que dans l'Eglise primitive le sens du mot « laïc » était très différent de ce qu'il est aujourd'hui dans des expressions comme *lois laïques, école laïque,* etc., où le terme est devenu pratiquement synonyme de « neutre » (au point de vue religieux), ou même « antichrétien », « athée ». Il est évident que ce sens était inexistant aussi bien dans l'usage chrétien des origines que dans les textes non chrétiens qui l'ont préparé. Mais il n'en découle nullement que « laïc » signifiait alors « sacré » ! Ce serait là un cas extrême d'évolution sémantique, puisque, aux deux termes de cette évolution, on aurait des significations contradictoires. Au contraire, le fait même que « laïc » puisse maintenant signifier « athée » rend plus probable que son sens fondamental et primitif n'incluait pas la notion de « sacré ». C'est précisément ce que nous avons constaté. Un cas parallèle fort éclairant est celui de βέβηλος (profane) : dans les anciens textes bibliques, ce terme signifiait simplement : profane, non-sacré; plus tard, dans le judaïsme et dans le christianisme primitif, le mot était utilisé le plus souvent au sens péjoratif de : impie, impur. C'est même pour ce motif, semble-t-il, que les traducteurs juifs postérieurs ont introduit le mot λαϊκός, pour désigner les choses qui, sans être souillées ou impures, n'étaient que profanes. Mais dans notre société issue de la révolution française, le mot « laïc » lui-même a connu une évolution semblable vers un sens nettement péjoratif.

On cherche actuellement à le revaloriser. Il est parfaitement exact que λαϊκός dérive de λαός. Pourtant, *aucun* des textes, juifs ou chrétiens, que nous avons parcourus, ne fait ce rapprochement entre le substantif et l'adjectif, sur lequel on insiste si volontiers de nos jours. La raison en est que λαϊκός n'a pas été créé dans ces milieux, mais avait depuis longtemps une existence autonome. De plus, le sens de λαός dont dérive λαϊκός n'est pas son sens général, « peuple », mais son sens restreint, catégorisant, « telle partie du peuple ». Aucun des textes examinés ne considérait les « laïcs » comme la communauté des membres du peuple de Dieu, en opposition aux peuples profanes. L'opposition qu'on trouve dans les textes est toujours la même : celle de deux catégories à l'intérieur du peuple

37. G. Dix, *Le ministère dans l'Eglise ancienne* (Bibl. théol.), Neuchâtel, 1955, p. 59. De même, tout récemment, E. H. Schillebeeckx, O.P., *De Christusontmoeting als sacrament van de Godsontmoeting,* Anvers (1958), p. 146-148, et n. 16.

38. *O.c.,* p. 134; voir aussi son ouvrage : *The Shape of the Liturgy,* Westminster, 1945, p. 480 (cité dans Y. Congar, *Jalons...,* p. 19, n. 3).

de Dieu [39]. En contexte juif, était appelée laïque toute chose non consacrée, non réservée aux prêtres et aux lévites pour le service du culte ; le mot était synonyme de « profane ». Parallèlement, dans les textes chrétiens, « laïc » s'opposait à « prêtre » et « diacre » ou encore à « clerc » ; le mot signifie donc toujours une catégorie spéciale de chrétiens, ceux qui ne sont pas consacrés pour le service de Dieu. Sans doute, les charges et les responsabilités des laïcs peuvent avoir été plus importantes dans l'Eglise autrefois qu'aujourd'hui. Mais du point de vue sémantique, on ne discerne aucune trace d'évolution dans le sens du *mot* « laïc » lui-même [40].

Car il est important de distinguer soigneusement l'étude du vocabulaire et la théologie, si liées qu'elles puissent être. Tout ce que nous avons dit doit fatalement donner l'impression que le rôle des laïcs était conçu de façon bien négative : ceux qui ne sont pas clercs. C'est une erreur. Toute la signification d'une fonction dans l'Eglise ne peut être tirée d'une analyse du terme qui la désigne. La mise en valeur du laïcat ne doit pas consister à donner au *mot* « laïc » un sens qu'il n'a pas ; il faut plutôt montrer quel était le rôle de la *fonction* elle-même. Théologiquement parlant, il reste entièrement vrai que les laïcs sont les membres du peuple de Dieu [41]. Nous avons simplement voulu montrer que cette doctrine n'est pas le contenu formel du mot « laïc ». Soulignons encore pour terminer que si, dans le langage courant, le terme a pris parfois un sens nouveau — laïc = athée — il n'en est pas ainsi dans la terminologie canonique à l'intérieur de l'Eglise : « laïc » y désigne encore toujours ce qu'il voulait dire au 3e siècle. Pareille stabilité dans le vocabulaire n'est pas un phénomène si fréquent qu'il ne vaille la peine d'y attirer l'attention.

Louvain Ign. DE LA POTTERIE, S. J.
11 rue des Récollets

39. Par ailleurs, si le mot « laïcs » désignait vraiment tous les membres du peuple de Dieu pris dans son ensemble, on ne comprendrait pas pourquoi les prêtres ne seraient pas eux aussi des « laïcs », puisqu'ils sont chrétiens. Au contraire, les textes opposent toujours ceux-ci à ceux-là. C'est bien une preuve que « laïc » est un terme spécifique, classificateur, à l'intérieur du peuple chrétien.

40. Il y a pourtant cette différence entre l'usage juif et l'usage chrétien : le premier, comme nous l'avons dit, utilisait le mot pour des *choses*, le second presque exclusivement pour des *personnes* ; de plus, les textes juifs rapprochaient « laïc » et « profane », ce qui n'est plus le cas dans les textes chrétiens. Mais, l'aspect formel restait le même dans les deux milieux : la catégorie du « non-sacré », à l'intérieur du peuple de Dieu.

41. Et de cela, l'Eglise primitive était très consciente. De ce point de vue, il faut remarquer que l'usage *général* de λαός (le peuple de Dieu) était plus fréquent que le sens restreint, plus fréquent aussi que λαϊκός, dérivé de ce sens restreint. Il faudrait davantage en tenir compte. — Pour illustrer cette conviction de l'Eglise ancienne que les laïcs étaient vraiment les membres du peuple de Dieu, citons ce très beau texte de la Didascalie (vers 225) : « Audite ergo etiam vos, laici, electa Dei ecclesia. Nam et prior populus ecclesia vocabatur ; vos autem estis catholica sacrosancta ecclesia, regale sacerdotium, multitudo sancta, plebs adoptata, ecclesia magna, sponsa exornata Domino Deo. » (II, 26 1 ; éd. Funk, p. 102). Par ailleurs, d'un bout à l'autre de la Didascalie revient aussi l'opposition traditionnelle entre les laïcs et les évêques (ou les autres membres du clergé).